

# Un procès finit, l'omerta continue

Le 12 janvier 2010, la cour d'appel de Grenoble a débouté le directeur de la publication de *L'Âge de faire*, Alain Duez, des poursuites judiciaires qu'il avait engagées contre *La Décroissance* et son rédacteur en chef suite à un article de Sophie Divry paru dans nos colonnes et intitulé : « *L'Âge de faire ou l'écologie à la schlague* ». Cette enquête donnait la parole aux anciens salariés du journal se plaignant de l'ambiance de travail et de leur précarité.

Suite à cet article, M. Duez réclama la publication de plusieurs avis dans la presse et environ 30 000 euros... c'est-à-dire la mort de *La Décroissance*. De surcroît, Vincent Cheynet risquait en tant que directeur de la publication l'ouverture d'un casier judiciaire.

Or, la cour d'appel, dans ses attendus, reconnaît qu'« aucune animosité personnelle ne transparaît des écrits incriminés », que « l'article (...) poursuit un but légitime d'information » et enfin que « les écrits en cause (...) résultent d'une enquête préalable et sérieuse, le prévenu produisant des attestations d'un nombre significatif de collaborateurs ou d'anciens collaborateurs du journal ». Notre directeur de la publication a donc été relaxé.

Bien que nous ayons gagné, l'affaire aura quand même coûté à *La Décroissance* plus de 8 000 euros en frais judiciaires, sans compter le temps perdu. Cinq procès gagnés comme cela et c'est la mort du journal. C'est dire la fragilité d'un des rares titres d'opinion sans publicité diffusés en kiosque.

Il y aura toujours malheureusement des gens qui instrumentaliseront des grandes et belles idées. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les conditions qui leur permettent de prospérer, et notamment l'omerta qui, sous couvert de se serrer les coudes, règne trop souvent dans l'écologie.

Autant dire que face à un procès, il vaut mieux s'appeler *Charlie Hebdo*, être attaqué pour avoir publié les caricatures de Mahomet et avoir un di-



Un après-midi par mois, une trentaine de bénévoles viennent nous aider à expédier *La Décroissance* pour éviter que le journal soit envoyé dans un sachet en plastique. L'occasion de grandes et joyeuses discussions arrosées.

recteur ami intime de l'épouse de Nicolas Sarkozy, que de s'appeler *La Décroissance*. Aucun journaliste ne témoignera de l'affaire. La liberté de la presse n'a pourtant pas moins été mise en danger.

Après la parution de son article, Sophie Divry recevra un courriel d'insultes de la collaboratrice de M. Jean-Louis Gueydon de Dives, un des principaux financeurs de l'hebdomadaire *Politis* et qui y tient une chronique épisodique : « *Atterrant (...) débile ! infos qui sont fausses et féroce-ment névrotiques (...) Canard nullissime (...) névrose (...) tissu dégueu (...) puant* » (sic). Ce n'est qu'un court ex-

trait de son délicat message. Étonnée, notre journaliste interroge M. de Dives. Celui-ci, qui finance et soutient M. Duez, renchérit en se déclarant « *tout à fait d'accord avec ce qu'elle dit, même si j'aurais exprimé cela d'une autre façon* » (courriel du 16-5-2008). Il offre ensuite généreusement à notre journaliste, (formée à l'école de Lille, la plus prestigieuse école de journalisme française), une leçon de déontologie.

Avant d'être publié dans *La Décroissance*, notre article a été diffusé sur le site de nos amis d'Acrimed. Après qu'en première instance (alors que le procureur réclamait la condamnation

du plaignant à 5 000 euros pour procédures abusives !) le tribunal de Gap nous a déclarés coupables, Acrimed, courageusement, retire l'article de son site Internet. Sans nous avertir. Pour ne pas nous blesser sans doute.

Nous ne parlerons pas ici des sottises ou des insanités que nous avons reçues, nous reprochant de critiquer une si belle expérience alternative, d'être des « méchants » ou encore nous renvoyant, avec délice, dos à dos avec cette publication alternative avec laquelle nous ne sommes pas en concurrence.

« À y réfléchir, c'est nous qui devrions vous remercier. Vous avez pris d'énormes risques », nous écrit Claire Levi, qui fait partie des quatre ex-salariés venus témoigner à la barre, en plus de quatre autres qui ont corroboré leur témoignage par une attestation légale. L'un deux s'appelle Patrick Levieux. Il écrit sur son blog le 14 janvier dernier : « *Pour beaucoup d'anciens salariés qui ont été très marqués par leur passage à l'Âge de faire, ce jugement apparaît enfin comme une reconnaissance officielle de leurs souffrances.* »

Comme d'habitude, ce sont ceux qui refusent toute action politique et ne misent que sur l'« insurrection des consciences » qui se sont montrés les plus empressés à baisser les yeux, voire à en faire de gros aux effrontés qui osent soulever les contradictions du microcosme écolo. Le fonctionnement sectaire n'est pas l'apanage des staliniens, de l'Église de scientologie, ou de quelques gourous. Il fonctionne à tous les niveaux quand on se tait et que l'on n'a pas le courage de révéler les tensions. C'est toujours au nom de l'harmonie, de la sagesse ou de la liberté que les tyrans imposent leur diktat. C'est toujours parce que l'on baisse la tête qu'ils y arrivent. C'est parce que l'on calomnie ceux qui résistent qu'ils triomphent.